

# OGBNC06 pour les adhérents soumis à la TVA en 2017

NOM PRENOM :

N° Adhérent :

REVENUS DE L'EXERCICE 2017

**--> attention, Justification OBLIGATOIRE des écarts constatés**

(2017)		Contrôle de TVA BNC				OGBNC06
		Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case -->				
Régime de TVA : cocher la case correspondante (un seul régime possible)		Régime réel simplifié (CA12) -->				
		Régime réel normal (CA3) -->				
RECETTES	Base <u>Hors TAXE</u> (*) des recettes figurant sur la déclaration 2035	Taux de TVA		Montant de la TVA	Base Hors taxe des recettes (*) figurant sur les déclarations de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations de TVA
	(1)	(2)		(3) = (1) * (2)		(4)
		Exonérées				
		En franchise				
		20%				
		5,50%				
		10%				
		2,10%				
		Autre taux / Ancien taux (19,6%)				
		Acquisition intracommunautaire				
		Régularisation en base de TVA				
	Total base HT	-	Total TVA afférente aux recettes brutes		-	-
Si le total de TVA col (3) est différent du total TVA col (4) l'écart doit être justifié ici :						
DEPENSES				Montant de la TVA figurant sur la décl. 2035	Montant de la TVA figurant sur les déclarations TVA	
				(5)	(6)	
		TVA sur autres biens et services				
		Autres TVA à déduire				
		TVA sur immobilisations				
	Total TVA afférente aux dépenses			-	-	
Si le total de TVA col(5) est différent du total TVA col(6) l'écart doit être justifié ici :						

(\*) si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux